

Exit, genre et politique: saisir l'engagement par le désengagement.
Le cas des élues municipales démissionnaires en Gironde.

Les femmes démissionnent proportionnellement plus que les hommes. C'est l'un des résultats d'une partie de mon travail de thèse consacré à la démission du mandat municipal.

Cette proposition de communication se propose de traiter de la question du désengagement et plus précisément de la démission du mandat politique. A partir du dépouillement de plus de 1500 lettres de démission rédigées par les élu-e-s municipaux démissionnaires des mandatures 1995-2001, 2001-2008 et 2008-2014 en Gironde, nous avons pu recueillir un certain nombre de justifications à la sortie du mandat. Associées à des données sociographiques sur les démissionnaires, nous avons cherché à comprendre cette surreprésentation des femmes parmi les démissionnaires.

En effet, dans une perspective genrée, travailler sur le désengagement –et ses justifications– permet de mieux mettre en évidence les freins qui contraignent l'engagement des femmes dans l'espace public, et en particulier dans le champ politique. Ainsi, au croisement de la sociologie du désengagement (Filleule, 2005) et de la sociologie du genre nous tenterons, en travaillant sur la sortie des femmes, d'approcher le cœur des contraintes qui pèsent sur leur entrée.

Loin des conclusions hâtives qui réduisent souvent l'acte de démission à un désaccord idéologique avec le groupe ou l'organisation, nous verrons que bien d'autres facteurs interfèrent dans le processus de désengagement. Essentiellement d'ordre biographiques (imbrication des sphères de vie), nous verrons quels facteurs qui motivent le désengagement (ou qui démotivent l'engagement) sont souvent le produit d'une hybridation et ne sont pas les mêmes selon le genre et le contexte local (rural/urbain).

Mais c'est aussi des effets (invisibles) de la loi sur la parité dont il sera question. Compte-t-on plus de femmes démissionnaires après la loi sur la parité ? Autrement dit, les femmes élues à la faveur de la loi sur la parité se sont-elles maintenues ou ont-elles abandonné en cours de mandat ? C'est à ces questions que nous tenterons de répondre au cours de cette communication.